



Mairie de Leudeville

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour

Un point sera rajouté à cette séance : point sur le commerce de proximité.

Désignation d'un secrétaire de séance Monsieur BLEUZEN.

Présents: M.BLEUZEN, M.CALVET, M. DAMIENS, M. DJOUDI, M.DOUMAYROU, M.DUPRE, M LESIEUR? M.ORTIN SERRANO, M. RICHARD, Mme BRUGNON, Mme LABBE, Mme PALMIERI, Mme PLANA, Mme SCHARRE.

1. Approbation du compte rendu du 08 Février: aucune observation, approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif et compte de gestion de la commune pour l'année 2009.

Madame LABBE donne lecture du résultat de l'exercice 2009 du compte administratif de la commune qui correspond au compte de gestion établi par le receveur.

La clôture de l'exercice fait apparaître un excédent global de 320.136.41 €

Après la lecture de la délibération celle-ci est mise au vote, Monsieur le Maire ne participe pas au vote

La délibération est approuvée par 13 voix pour

3. Affectation du résultat de l'exercice 2009 budget de la commune

Madame LABBE explique que le besoin de financement pour la section investissement est de 156.976.35 € afin de couvrir le déficit de l'année 2009 et les restes à réaliser des dépenses, il convient de prélever cette somme sur l'excédent global, le reste de la somme restant en fonctionnement : résultat reporté.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Approbation du compte administratif et compte de gestion de l'assainissement pour l'année 2009

Madame LABBE donne lecture du résultat de l'exercice 2009 du compte administratif du service de l'assainissement qui correspond au compte de gestion établi par le receveur.

La clôture de l'exercice fait apparaître un déficit de 11 922.61 €

Ce déficit n'est que provisoire et seront couvertes par les recettes nouvelles des raccordements au réseau, tarif fixé à 10 € au mètre carré de SHON.

La délibération est approuvée par 13 voix pour

5. Affectation du résultat du compte administratif assainissement

Le résultat positif de la section de fonctionnement est affecté en section d'investissement afin de couvrir une partie du déficit 3024.34 €

La délibération est approuvée par 13 voix pour

6. Vote du budget primitif 2010 de la commune.

Madame LABBE donne lecture du budget primitif de la commune

Celui-ci est équilibré tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement à hauteur de 1.664.406.08 € ces dépenses sont réparties par chapitre

Au chapitre 65 nous retrouvons les subventions aux associations, et participations aux syndicats dont je sou mets la délibération au vote du conseil municipal.

Dans ce chapitre nous retrouvons la participation de la commune pour le centre d'action sociale qui s'élève à 5800.€

La délibération est adoptée à l'unanimité

Madame PALMIERI: Concernant le budget du CCAS celui-ci est principalement alimenté par la subvention de la commune, celle-ci sert pour partie aux aides données aux Leudevillois, à la participation à l'ASAMPA, nous sommes d'ailleurs en négociation pour faire baisser la participation de la commune et la ramener de 1079 € à 850 € pour l'année 2010

Madame LABBE Pour la partie recettes nous retrouvons les participations des parents pour services rendus (cantine, centre de loisirs, bibliothèque) et les impôts directs pour lesquels je vous propose la délibération.

Délibération vote des taux adoptée à l'unanimité

Pour financer le budget primitif il convient d'avoir recours à l'emprunt pour un montant de 84.130.09 €

Délibération de recours à l'emprunt adoptée à l'unanimité

Le budget primitif de l'année 2010 de la commune est adopté à l'unanimité

7. Vote du budget primitif de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le budget d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 103 529.69 €

section exploitation 28933.21 € en dépenses et recettes, section investissement 74596.48 € dépenses et recettes

La délibération vote du budget primitif assainissement est adoptée à l'unanimité

8. Désignation d'un cabinet d'architecte pour la maîtrise d'œuvre : construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation de l'école maternelle

Monsieur le Maire suite à l'appel d'offres concernant la recherche d'un cabinet d'architectes pour cette maîtrise d'œuvre deux candidats ont postulés, le cabinet retenu est le cabinet : Agence d'architecture Ben CHEIKH domicilié à Orly.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

9 .Point sur le commerce de proximité

Monsieur DJOUDI: A ce jour Madame Pereira a obtenu la totalité des financements espérés, prêt bancaire, fonds de garantie des femmes, la subvention d'essonne initiative.

Le bail avec le propriétaire du fonds a été négocié et signé.

Une demande a introduite auprès de M. Dassault, il est actuellement en cours d'étude, un autre dossier a été déposé auprès du FISAC, il a été aussi demandé une aide auprès de la CCVE, sous forme d'animation commerciale lors de l'ouverture.

Les fonds versés par la commune soit 8000 € le seront au vu d'un cahier des charges

Le commerce pourrait être ouvert au moment de la fête du village.

Fin de la séance 22 h 00

Le secrétaire

Le Maire